



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_076

Séance du 02 septembre 2026

Le 02 septembre deux mille vingt-six à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de l'envoi de la convocation le 26/08/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

CORNUT Séverine
GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
DURAND Bernard
ITIER Jean-Paul
POURQUIER Jean-Paul
SAINT LEGER Francis
SCHWANDER Marc

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BOUNIOR Lionel
BREMONT Patricia
GERMANAUD Alain
JACQUES Jérôme

Représentants des établissements publics :

SOULIER Samuel

Monsieur Bernard DURAND donne pouvoir à Monsieur ASTRUC Alain.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe, ainsi que monsieur DITGEN Réginald, responsable du pôle Gestion publique à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES CONCOURS ET EXAMENS
PROFESSIONNELS ORGANISES PAR LE CDG48 AU TITRE DE L'ANNEE 2027**

Le Président rappelle à l'assemblée :

VU le code général de la fonction publique,
 VU le schéma régional de coordination, de mutualisation des Centres de gestion de la région Occitanie approuvé le 13/12/2022 par le CDG48,

Considérant les dispositions relatives aux missions des Centres de gestion en matière d'organisation des concours et examens professionnels,

Considérant le recensement des besoins en recrutement et en avancement de carrière effectué auprès des collectivités et établissements publics du département,

Considérant la programmation nationale et régionale des concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

Considérant que la programmation prévisionnelle des concours et examens professionnels constitue un outil de pilotage permettant d'assurer la coordination avec des autres Centres de gestion, de garantir la lisibilité de l'offre de concours pour les employeurs publics et les candidats, et d'organiser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à leurs mises en œuvre par le CDG48,

Il est proposé d'approuver la programmation prévisionnelle des concours et examens professionnels pour l'année 2027 pour le compte des Centres de gestion de la région Occitanie, et pour 3 opérations également en inter-région pour le compte de la région Nouvelle-Aquitaine :

6 CONCOURS :

CONCOURS	Agent de maîtrise territorial spécialité environnement, hygiène – Région Occitanie
	Agent de maîtrise territorial spécialité restauration – Région Occitanie
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques spécialité archives – Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe spécialité archives – Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine
	Agent social territorial principal de 2ème classe – Région Occitanie
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe – Région Occitanie

4 EXAMENS PROFESSIONNELS :

EXAMENS PROFESSIONNELS	Technicien territorial principal de 1ère classe par voie d'avancement de grade spécialité espaces verts et naturels – Région Occitanie
	Technicien territorial principal de 2ème classe par voie d'avancement de grade spécialité espaces verts et naturels – Région Occitanie
	Technicien territorial principal de 2ème classe par voie de promotion interne spécialité espaces verts et naturels – Région Occitanie
	Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe par voie d'avancement de grade – Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** la programmation prévisionnelle des concours et examens professionnels organisés par le CDG48 en 2027,
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la programmation prévisionnelle des concours et examens professionnels organisés par le CDG48 en 2027,
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Pour extrait conforme,
Mende, le 02 septembre 2026

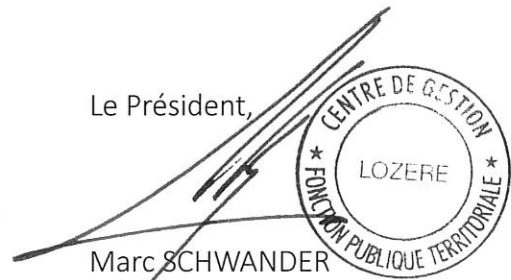
Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Marc SCHWANDER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.